

## COMPTE COMMANDES GROUPÉES (CCG) CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

### I – De quoi s'agit-il ?

Concrètement, le Compte Commandes Groupées est un dépôt d'argent permettant de régler vos commandes. Avec ce service, vous pouvez nous envoyer une certaine somme d'argent et disposer de la couverture de vos dépenses futures prévues.

### II – Quels sont les avantages ?

Ils sont multiples !

a) Tout d'abord, cela nous permet d'avoir en permanence les fonds nécessaires pour passer commande au fur et à mesure auprès de notre grossiste : avec cela, nous gagnons du temps... et vous recevez vos commandes plus vite ! Ainsi, dès la date de clôture d'une Commande Groupée, nous passons notre commande le lendemain (étant donné que nous disposons des fonds nécessaires pour régler notre facture) et les adhérents bénévoles pour effectuer les envois la reçoivent dans la semaine suivante... Il n'est plus nécessaire d'attendre que tous les paiements aient été reçus.

b) Ensuite, cela est beaucoup plus pratique pour vous : un seul chèque, une seule enveloppe, un seul timbre satisfait à plusieurs Commandes Groupées... Moins de risque d'oubli et des économies réalisées !

c) Plus vite une Commande Groupée est expédiée, et plus vite nous pouvons recommencer une autre... Il y a donc plus de Commandes Groupées possibles avec ce système si tout le monde y adhère !

d) De plus, il n'y a pas de palier minimum de versement : chacun verse en fonction de ses moyens... au moins le montant moyen de la prochaine commande.

e) Enfin, vous faites gagner du temps aux membres du bureau, ce qui leur permet de développer davantage les autres services et rubriques du site internet !

### III – Et les inconvénients ?

A priori, il n'y en a pas à l'exception du fait qu'il faut avancer l'argent, mais comme nous l'avons dit, il n'y a pas de minimum de versement et vous pouvez faire en fonction de vos moyens... au moins l'équivalent d'une commande moyenne. Cependant, il vous est demandé d'être vigilant au moment de vos commandes : en effet, si nous n'avons pas reçu votre règlement sous sept jours après la date de clôture d'une Commande Groupée, vous ne pourrez plus

commander durant les trois prochaines commandes organisées... Comme nous l'avons dit plus haut, le CCG permet de pouvoir commander au grossiste dès le lendemain de la clôture d'une commande, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des stocks quelconques... Toute commande passée doit donc être honorée... et payée en temps raisonnable !

#### IV – Comment verser de l'argent sur votre Compte Commandes Groupées ?

a) Par virement sur le compte de l'association :

Caisse d'Epargne Ile-de-France Paris (Boissy-St-Léger) Code établissement : 17515 Code guichet : 90000 N° de compte : 08 0472455 91 Code rice : 73 IBAN : FR76 1751 5900 0008 0472 4559 173 BIC : CEPFRPP751
--

Il faut alors indiquer comme libellé : « CCG – AD€XXX » en remplaçant XXX par votre numéro d'adhérent...

b) Par chèque ou mandat à l'ordre des « Amis de l'Euro »

Pour cela, envoyez votre règlement au siège de l'association :

Association des Amis de l'Euro Compte Commandes Groupées 36 rue Vivienne 75002 PARIS FRANCE
---

**Ne joignez aucun papier ni bordereau**, mais indiquez impérativement votre numéro d'adhérent (au dos du chèque ou sur la partie « commentaires » du mandat).

c) Par espèces

Pour cela, envoyez votre règlement au siège de l'association (voir adresse ci-dessus). L'envoi des espèces se fait à vos risques. Il est en outre impératif de joindre un *bon de versement* (à imprimer ou recopier) ; le *bon de versement* est téléchargeable à cette adresse :

<https://www.amisdeleuro.org/static/commandes/versement.pdf>.

d) Par Carte de crédit

Pour cela, rendez-vous sur votre « Espace membre » via la page d'accueil du site internet, puis cliquez sur « Effectuer un versement » (menu de gauche). Vous n'avez plus qu'à renseigner vos informations bancaires (sur le site sécurisé de notre banque) et votre compte est automatiquement crédité.

V – Comment utiliser cet argent lors de vos Commandes Groupées ?

Encore une fois, rien de plus simple : tout se fait automatiquement ! Si vous avez sur votre CCG suffisamment de disponibilités pour régler votre dû, la somme sera prélevée sur votre compte... Cependant, si les liquidités ne sont pas suffisantes, il vous faut alimenter votre compte : de préférence, bien entendu, d'un montant plus élevé pour réalimenter votre compte... L'idéal est que le compte contienne toujours, au moins, un peu plus que la commande suivante.

VI – Peut-on retirer des liquidités sur un CCG ?

En principe, non... mais en pratique, oui. En versant de l'argent sur votre compte, vous vous engagez à l'utiliser pour vos prochaines commandes.

Cependant :

a) si vous quittez l'association en cours d'année (de votre propre chef ou en cas de radiation)

Un chèque correspondant au montant solde de votre compte vous sera adressé sur demande sous 30 jours par la poste à l'adresse fournie lors de votre inscription. Une déduction de 3 euros sera appliquée pour frais de gestion.

b) pour toute autre raison...

Il reste possible de retirer vos liquidités, mais le remboursement de votre solde ne sera possible qu'à la seule condition de ne plus participer aux trois Commandes Groupées qui suivront votre date de demande de remboursement. Une déduction de 3 euros sera appliquée pour frais de gestion.

### VII – Comment savoir ce qu’il reste sur votre compte ?

Rendez-vous sur votre « Espace membre » via la page d’accueil du site internet, puis cliquez sur « Consulter mon compte » (menu de gauche). L’historique détaillé apparaîtra alors, ainsi que le solde de votre compte. N’hésitez pas à contacter [tresorier@amisdeleuro.org](mailto:tresorier@amisdeleuro.org) pour toute question concernant une opération réalisée sur votre CCG.

### VIII – Peut-on avoir un CCG sans avoir un accès à internet ?

La seule condition pour avoir un CCG est d’avoir fourni à l’association une adresse e-mail : tout d’abord, les Commandes Groupées ne se passent que sur internet, via le module sécurisé de commandes accessible à <https://www.amisdeleuro.org/commandes> et les confirmations doivent vous être envoyées par e-mail... De plus, toutes les informations concernant votre Compte Commandes Groupées vous sont transmises par cette même voie : avoir internet à titre personnel n’est donc pas impératif, mais vous devez pouvoir nous fournir une adresse e-mail...

### IX – Sécurité des informations

Les données concernant vos commandes ne sont accessibles qu’aux seuls membres du bureau et aux bénévoles habilités (secrétariat, responsable des Commandes Groupées, bénévoles expéditeurs...).

### X – D’autres questions ?

Pour toute autre question, merci de contacter notre Trésorier sur [tresorier@amisdeleuro.org](mailto:tresorier@amisdeleuro.org) : une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais.

Le Président

[president@amisdeleuro.org](mailto:president@amisdeleuro.org)

Le Trésorier

[tresorier@amisdeleuro.org](mailto:tresorier@amisdeleuro.org)

Le Responsable de la section « Collection »

[directeur@amisdeleuro.org](mailto:directeur@amisdeleuro.org)

L’Assistant Commandes Groupées

[commandes@amisdeleuro.org](mailto:commandes@amisdeleuro.org)